LE NUMÉRO 5 CENTIMES

L'Égalité

DE ROUBAIX-TOURCOING

Journal Socialiste Quotidien

SIXIEME ANNEE. — N° 170

MARDI 19 JUIN 1900

LE NUMÉRO 5 CENTIMES

ABONNEMENTS	Trois mois	Six mois	Un an
Nord et Départements limitrophes. . . .	4 fr. 50	9 fr.	18 fr.
Autres Départements.	5 fr. 50	11 fr	22 fr.

RÉDACTION et ADMINISTRATION :
ROUBAIX, 13, Rue des Camps, 13, ROUBAIX

ANNONCES
Les annonces sont reçues directement au bureau du Journal :
ROUBAIX, 13, Rue des Champs, 13, ROUBAIX
et dans toutes les agences de publicité

Prochainement

nous commencerons la publication d'un nouveau roman dû à la plume d'un de nos meilleurs écrivains contemporains.

Couvent et Caserne

Je me souviens d'un mot dont ce gros homme de Charles Dupuis, un jour, accoucha dans son auvergnate circonscription.

Il dénigrait le collectivisme, ce qui est très bien porté dans le monde bourgeois, fort ignorant des doctrines socialistes, mais qui les critique quand même, sans trop savoir pourquoi, par simple snobisme, par bêtise ou par intérêt, qu'importe. Et l'homme énorme s'écria, avec une indignation parfaitement jouée, car, malgré ses 2 m 50 de taille, c'est un comédien consommé :

« Ni caserne, ni couvent ! ».

C'est là une belle et *énergique formule* digne d'un meilleur sort, car, par suite de cette espèce de fatalité qui pèse sur les arvernes depuis la ruine de Gergovie, il n'y a précisément qu'au collectivisme qu'elle ne puisse pas s'appliquer. Pour un professeur de philosophie considérable (ô combien) et un homme d'Etat d'un poids formidable, c'est vraiment jouer de [illegible] lieur !

Mais ça ne fut rien : le mot a fait son tour du monde capitaliste et il n'est si petit rentier, si mince épicier retiré des affaires, voire même si digne concierge, qui ne répète, avec un parfait dédain, que les collectivistes ont la prétention de congréganiser la moitié de la société et d'enrégimenter l'autre moitié.

Et, dans tous les camps où le microbe du crétinisme fait de sérieux et inquiétants ravages, royalistes, badinguistes, opportunistes et nationalistes, on va, répétant avec ardeur :

« Ni caserne, ni couvent ! »

Dans la bouche de gens qui pleurent sur les persécutions dont émules de Tamidien sont victimes et dont l'indignation est vive contre ceux qui font de la peine aux Assomptionnistes, il est vraiment drôle de voir conspuer le mot de couvent.

De la part de ceux qui s'égosillent à crier : « Vive l'armée ! » il est au moins *bizarre de voir repousser avec énergie le* mot même de caserne.

Inconséquence, dira-t-on. Pas du tout, et la preuve c'est que vous rencontrez chaque jour une foule de gens s'intitulant conservateurs et qui protègent les couvents, à la condition de n'y pas mettre les pieds et qui aiment la caserne... pour les autres !

A l'opposé, si vous entendez exposer les doctrines socialistes, vous assistez à *un dénigrement complet et en règle du* régime conventuel et de la vie de caserne. Pourquoi cette contradiction ?

Nos adversaires de parti-pris et nos ennemis irraisonnants commettent le plus étonnant des anachronismes en prêtant aux socialistes la singulière et anormale conception de [illegible] le [illegible] d'ancien régime [illegible] la caserne. [illegible] à notre conception [illegible] leur nécessité sociale, mais c'est qu'[illegible] les moyens et l'[illegible] politiques des [illegible].

Sous un gouvernement théocratique, [illegible] aux époques de foi [illegible] religieuse, tel [illegible] moyen-âge, on [illegible] le couvent. Le moine, alors, est le soldat du dominateur [illegible], sous lequel s'inclinent toutes les consciences ; à ces époques de fer et brutale, il est le modérateur de la barbarie qui opprime les peuples, il est le verbe qui arrête l'homme de glaive dans sa fièvre de faucheur d'êtres humains. Aussi, pour celui qui s'y enferme, pour le libre esprit qui [illegible] appelé au servage du baron barde de fer, le couvent est un refuge où le froc permet les audaces de la pensée et l'on, né dans une condition servile, le moine peut tancer les rudes seigneurs dont le joug est si pesant à tous, excepté lui !

Alors le couvent avait sa *raison d'être*. Mais aujourd'hui, après la disparition de l'état social qui le motivait, à quoi sert-il ? En cette libre société, où la Révolu*tion a jeté dans les institutions un fer*ment de Justice et d'Egalité qui grandit sans cesse depuis un siècle, à quoi peut répondre la claustration ? Institution sans objet utile, association sans raison d'être, organe sans fonction d'un monde disparu et, cependant, toujours remuant, toujours entreprenant, fiévreusement et hypocritement agissant, le cloître ne peut travailler qu'à la dissolution d'une société qui le repousse et à laquelle il voudrait substituer la société morte irrémédiablement, dans laquelle il avait prospéré.

Et c'est cet organe que nous voudrions universaliser pour créer la société de nos rêves ? C'est sur ce modèle suranné que nous bâtirions la société future ? Nous proclamerions que la forme de la servitude soit la seule qui convienne à l'humanité régénérée ? Une telle monstruosité serait tellement bête qu'elle échappe à toute discussion sérieuse.

Quant à la caserne, nous qui considérons le militarisme comme l'aile droite du capitalisme dont le cléricalisme est l'aile gauche, nous voudrions en généraliser l'emploi ? Comment la caserne, déjà anormale dans une république bourgeoise, pourrait-elle être possible dans la République socialiste ?

L'armée permanente, dont la caserne est l'inséparable instrument, est l'émanation de la royauté absolue, pour laquelle elle est un besoin de premier ordre. Pas de monarchie sans soldats et la logique voudrait que la réciproque fût vraie : pas de soldats sans monarchie. Un peuple libre devrait recevoir une éducation telle qu'il puisse toujours se défendre contre ses agresseurs.

> Que veut cette horde d'esclaves
> De rois, de tyrans conjurés ?

Et ce sont ces prisons où les monarques enferment leurs défenseurs, mercenaires ou forcés, qui seraient notre idéal social ? Il faut que la société capitaliste ait une robuste confiance dans l'abrutissement de ceux qu'elle mène au scrutin, pour lancer des bourdes pareilles ! Sans doute, souvent, elle réussit à les faire avaler, mais il y a, dans le peuple, un bon sens immanent, qui finit par triompher d'aussi absurdes légendes.

Aux citoyens bernés et trompés par nos adversaires qui nous lisent, ne fût-*ce qu'une fois, par hasard, nous n'avons* à demander qu'une chose bien simple, *facile à pratiquer, même et surtout en* **voyage : qu'ils étudient notre doctrine** dans les brochures où elles sont exposées de bonne foi et ils en sortiront convaincus qu'ils sont les victimes de tous les farceurs de la réaction, qui se gaussent d'eux et les trompent afin de mieux les asservir.

Et ils comprendront que les régénérateurs de l'humanité, que sont les socialistes, ont entrevu d'autres perspectives *que les murs étroits du couvent et de la* caserne.

N'est-ce pas qu'il y a des légendes [illegible] qu'il faut démolir, *même quand* elles sont lancées par des [illegible] comme Charles Dupuis et propagées par les [illegible] que sont les nationalistes ?

Pendant que j'écrivais ces quelques réflexions, sous l'impression, sans doute, d'une de ces séances [illegible], dont la [illegible] sans [illegible] ouvrira le service, un nommé Massabuau, que l'Aveyron a envoyé au Palais-Bourbon l'Aveyron ne choisit décidément bien ses hommes, proposait à la Chambre de voter cette motion :

« *Reprouvant les doctrines collectivistes par lesquelles on [illegible]* »

Et il se trouvait 78 députés pour appuyer un tel ordre du jour !

Or, demandez à M. Massabuau (quel nom euphonique !) ou à l'un de ses 77 adhérents, de vous expliquer ce que sont les doctrines collectivistes qu'ils conspuent ainsi et, invariablement, ils bredouilleront : couvent... caserne ! Quant à définir ce qu'ils repoussent ainsi, aucun de ces sous-Dupuis ne serait capable de le faire.

Et ce sont ces ignorances crasses qui font les lois et ont la prétention de gouverner un peuple de démocrates.

Le jour où le prolétariat sera plus conscient de ses propres intérêts, quand, dans une réunion électorale, un candidat aura exposé son programme, un électeur se lèvera et posera cette question :

« Maintenant que nous savons ce que vous voulez, faites-nous donc une critique raisonnée des doctrines de vos adversaires ! »

Et l'on verra alors les orateurs de tous les partis bourgeois se réfugier derrière **de misérables équivoques, tourner autour du pot, éluder des explications, des démonstrations que leur aveuglement** rend impossibles, alors que tout véritable républicain, socialiste par la logique des choses, ayant étudié les institutions passées, s'appuyant sur les faits historiques, pourra montrer clairement les vices des organismes du passé et leur incompatibilité avec les aspirations sociales modernes.

Les vieux moules craquent de toutes parts, couvents et casernes voient se fissurer lamentablement leurs murs sombres, tout s'écroule de ce qui fut la force des tyrans et la puissance des prétendus pasteurs de peuples ; mensonges pieux et brutalités soldatesques ont fait leur temps, le moment est arrivé que le trône [illegible] et que le [illegible] écrase le fanatisme.

Que les 78 [illegible], mais que la Chambre se le tiennent pour dit et que le nombre [illegible] le front, ce n'est pas le vote idiot d'hier qui est fait pour nous abattre.

Émile MOREAU.

PARIS MARCHE BIEN !

Le Conseil municipal nationaleux va rétablir les bonnes petites sœurs dans les hôpitaux

AGAPES ET PALABRES

Samedi soir, les nationalistes parisiens, au nombre de plus de *deux [illegible]*, déclare « l'Intransigeant, » de plus de [illegible] affirme « La Libre Parole, » ont banqueté à la salle Wagram.

Toute la fine fleur du Parti était là, depuis le marquis de Rochefort — voyez Commune ! — jusqu'au **marquis de la Ferronnays — vive le Roy !..**

Il y avait aussi Ernest Roche et la mésaventurée comtesse de Martel, — Gyp.

Naturellement, MM. Jules Lemaître, François Coppée, Edouard Drumont occupaient les places d'honneur. Et pourquoi pas, je vous prie ? N'ont-ils pas été à la peine, ne devaient-ils pas *être les premiers dans l'apothéose na*tionaliste ?

Mais... quelqu'un troubla la fête !

Ecoutez plutôt l'Écho de Paris, organe nationaliste [illegible], bien placé pour être renseigné :

— « Le service n'ayant pas été bien organisé, dit cette feuille, les convives ont brisé les assiettes et ont échangé quelques coups. »

[illegible] des assiettes est [illegible] élémentaire pour des nationalistes entraînés, mais [illegible] expliquer ces « quelques coups [illegible] » entre gens [illegible] sont [illegible] les [illegible] rouges sont [illegible] la Patrie française, ce cénacle du bon ton, cette pépinière de candidats à toutes les fonctions civiles et militaires, administratives [illegible] !

L'Écho ne nous dit pas comment ses amis parisiens ont pu s'oublier au point de se prendre aux cheveux sous les yeux consternés d'une comtesse et de plusieurs marquis. *Tout ce qu'il* ajoute à la lamentable constatation que son vieux cœur patriote n'a dû faire qu'en saignant, c'est qu'une main discrète autant que prévoyante, sema l'obscurité sur les inconvenants boxeurs !

Le procédé vaut, paraît-il, une douche, car, comme par enchantement, les nerfs se calmèrent et M. Drumont put entonner la vieille chanson qui remplit d'allégresse les antisémites : « *Mort aux Juifs !* »

Mercier — le général chouan — arriva au moment précis où Galli venait de ponctuer vigoureusement le refrain de Drumont, après un tas de discours divers et quelconques. L'apparition de cette momie rendit l'assemblée délirante et devant le débordement d'enthousiasme qui l'accueillait, la momie claqua des mâchoires.

A défaut de l'*Echo*, le journal de M. le Marquis de Rochefort-Luçay nous donne les paroles prononcées par le sinistre bandit.

Ecoutez :

— « Je bois aux électeurs *qui représentent surtout la force matérielle et la force légale qu'il s'agit d'employer momentanément.*

» Si dans une heure troublée de notre histoire, *il était nécessaire d'employer la force matérielle*, nous saurions le faire.

» ... Débusquons légalement, *si nous ne le faisons par la force*, ceux qui, par l'or, ont pris possession de notre patrie. »

Eh bien, qu'en dites-vous ? Est-ce assez net comme appel à la révolution blanche ? Le marquis de la Ferronnays et la comtesse de Martel burent certainement du lait à l'idée que bientôt, les bandes nationalistes commandées par Mercier, étriperaient les républicains, car il n'y a pas à protester, Mercier veut faire son Napoléon-le-Petit [illegible] veut sortir de la légalité pour rentrer dans le droit... d'étrangler la [illegible] !

Vraiment, tout cela est bien suggestif et l'*Echo* — toujours si complètement informé — a eu tort de flatter son compte-rendu de la fête nationaliste au récit attristé d'un pugilat fratricide.

Il a eu doublement tort, car le verbe **de Mercier explique et justifie le bris** *des assiettes et les coups échangés* : les nationalistes se faisaient mutuellement la main !

G. SIAUVE-EVAUSY.

NOUVELLES A LA MAIN

— Vous êtes prévenu d'avoir autorisé dans votre établissement des jeux de hasard.

— Des jeux de hasard, mon président, je proteste : tous ces messieurs trichaient.

— o —

— Savez-vous combien a coûté la toiture des halles ?

— Rien, puisqu'elle a été construite pardessus le marché.

Révélations d'un nationaliste

Il y a, dit-on, sous presse en ce moment un intéressant volume dont l'apparition [illegible].

Il s'agit de révélations sensationnelles faites par un nationaliste repenti qui raconterait par le menu de [illegible] croustillante [illegible] sur l'Etat-Major et le général Mercier.

L'auteur serait fort [illegible] pour t-il [illegible] à Rennes, par Mercier et les gens de sa famille, et il serait [illegible] la vérité sur les machinations [illegible] qui ont marqué toutes les étapes de cette lugubre histoire.

Nous attendons avec impatience la publication [illegible] bien que [illegible] la vérité [illegible] connue et la justice aurait son [illegible].

Ce jour est-il venu ? Nous ne savons.

Il importera d'ailleurs de [illegible] les révélations annoncées qu'avec une certaine méfiance, la méfiance qu'on doit aux œuvres de vengeance.

Mais il est bien probable, en tout cas, qu'une parcelle de vérité sera encore plus manifeste.

CHRONIQUE

Les serfs de la bourgeoisie

L'Etat bourgeois contraint les citoyens au service militaire obligatoire : il lui demande, en outre, divers travaux pour la commune.

Par le moyen de l'impôt, il oblige chaque citoyen à faire une masse formidable de travail pour l'Etat, tout en lui faisant croire que c'est lui-même qui s'impose volontairement et qui dispose, par ses représentants des masses d'argent qui affluent dans les coffres de la bourgeoisie dirigeante.

Ici encore le principe est changé. La servitude personnelle n'existe plus. Il n'y a plus de serfs de l'Etat comme il y en avait au siècle passé.

Un roi ne peut plus ordonner à dix ou vingt mille de ses sujets de venir lui bâtir des forteresses, ou de faire des jardins et des palais de Versailles, malgré « la mortalité prodigieuse des ouvriers, dont on emporte toutes les nuits des chariots pleins de morts », ainsi que l'écrivait Mme de Sévigné.

Les châteaux de Windsor, de Versailles et de Peterhof ne se bâtissent plus au moyen de corvées. C'est au moyen de l'impôt, sous prétexte de faire des travaux productifs et sous prétexte de protéger la liberté des citoyens et d'agrandir leurs richesses, que l'Etat capitaliste demande tous ces services à ses sujets.

Faire mener de Lille ou de Marseille à Versailles pour y bâtir des châteaux destinés à l'amusement des maîtresses du roi, était autrement dur que de payer tant d'impôts — tant de journées de travail — alors même que ces impôts seront dépensés en travaux inutiles ou bien même nuisibles pour la nation.

Nous sommes reconnaissants, et plus que reconnaissants à nos ancêtres de 1789 pour avoir délivré l'Europe de ces corvées.

Mais il n'en est pas moins vrai, qu'à mesure que l'affranchissement des servitudes personnelles d'homme à homme s'accomplissait dans le courant de ce siècle, les servitudes envers l'Etat allaient toujours en croissant. Elles gagnaient en nombre, en variété, en quantité de travail demandé par l'Etat à chaque citoyen.

Vers la fin de ce siècle, nous voyons *même* l'Etat reprendre ses droits à la corvée. Il vient d'imposer, par exemple, aux travailleurs des chemins de fer (voir récente en Italie) le travail obligatoire en cas de grève — la corvée, puis que c'est bien la corvée — au profit des grandes compagnies qui possèdent les lignes ferrées.

Du chemin de fer à la mine et de la mine à l'usine, il n'y a pas plus qu'un pas. Et, une fois que le prétexte de « salut public » ou même seulement de nécessité ou d'utilité publique y a été reconnu, il n'y a plus de limite aux pouvoirs de l'Etat.

Deux grands mouvements, deux grands courants d'idée et d'action caractérisent le 19e siècle.

L'autre part, nous avons vu une lutte acharnée contre tous les vestiges de l'ancienne servitude. Non seulement les armées **de la première République ont marché victorieusement à travers l'Europe, abolissant** le servage, mais lorsque les armées furent chassées d'Allemagne, d'Italie, d'Espagne et que le servage fut rétabli, il ne put plus se maintenir que pour une trentaine d'années. Le souffle de la révolution de 1848 l'emporta définitivement de l'Europe occidentale. Et il dut mourir même en Russie, et trente ans plus tard, dans la péninsule des Balkans. Partout, chaque pays sentit que l'homme à travailler [illegible] ses droits & la liberté personnelle.

***

Mais à côté de ce grand mouvement émancipateur, un autre qui, malheureusement, avait aussi ses origines dans la [illegible] révolution s'est poursuivi parallèlement. [illegible] pour [illegible] l'Etat au lieu de [illegible] à toutes les [illegible].

[illegible] l'obligation du service militaire [illegible] aux formes qu'elle a [illegible] par la servitude [illegible].

[illegible]

FEUILLETON DU 18 JUIN. — N° 89

LES DEUX ORPHELINES

PAR

Adolphe D'ENNERY

TROISIÈME PARTIE

II

Puis baissant la voix :

— Car trop souvent, hélas ! le cœur n'est pas consulté dans ces sortes d'unions...

Mais, ajouta-t-elle avec effort, le vôtre, Dieu merci, n'aura pas à se faire violence...

— Oh ! ma chère tante !... voulut interrompre Roger.

Mais Mme de Linières, sur un signe de son mari, poursuivit :

— Jeunesse, beauté, fortune, rien ne manque à la femme que le roi vous a choisie.

M. de Linières remercia la comtesse par un sourire.

Puis à son tour, s'adressant à Roger :

— Et, pour vous en donner la preuve, je n'ai plus qu'à vous nommer mademoiselle de...

Le chevalier de Vaudrey avait fait un pas vers le comte pour l'empêcher de continuer la phrase..

— Ne prononcez pas ce nom, mon oncle, dit-il avec vivacité..., je désire ne pas le connaître.

Le lieutenant de police feignit de ne pas comprendre exactement la pensée qui animait si fort le chevalier de Vaudrey.

— Pourquoi, demanda-t-il simplement vous tairais-je ce nom ?... C'est celui d'une personne...

— Qui me ferait, je n'en doute pas, beaucoup d'honneur en m'accordant sa main, déclara M. de Vaudrey ; aussi n'est-ce pas cette personne, c'est le mariage que je refuse.

— Vous refusez ! fit M. de Linières dont les lèvres pâlirent.

Le chevalier leva résolument les yeux sur son interlocuteur et prononça d'un ton ferme :

— Absolument, monsieur le comte !

Certes le lieutenant de police n'était pas d'humeur à prendre ce jour-là des précautions oratoires, pour dire à son neveu ce qu'il avait mûrement résolu depuis quelque temps déjà. Toutefois il eut égard à la présence de la comtesse.

Il se contraignit pour ne pas laisser éclater son ressentiment.

— Avant de vous prononcer avec cette *énergie, riposta-t-il, croyez-moi, cheva*lier, réfléchissez.

Et, s'efforçant même, par condescendance pour Mme de Linières, de s'adoucir encore...

— Je sais qu'il faut faire la part de la jeunesse... de l'entraînement.., et qu'il est bon de *fermer les yeux sur certains* écarts...

Le chevalier courba la tête.

— Mais à la condition, toutefois, continua le lieutenant de police, que ces écarts ne soient pas de longue durée...

Regardant Roger :

— Ce mariage est un honneur que Sa Majesté veut bien vous faire, ainsi qu'à nous, et quand le Roi a parlé...

Le chevalier de Vaudrey se redressa :

— J'irai, répondit-il avec fermeté, j'irai remercier Sa Majesté de ses bontés ;... j'irai mettre à son service ma personne, mon dévouement et ma vie ; mais, je vous le répète, monsieur le comte, je veux rester libre...

M. de Linières ne se contint plus.

Les yeux pleins de flamme, il se croisa les bras en s'écriant :

— Libre !... libre de mener une vie de désordre... qu'il ne vous sera pas toujours possible de tenir secrète.

A son tour, Roger fixa sur son oncle un regard où se lisait un reproche pour la blessure faite à sa dignité.

Il répliqua sans hésitation :

— Il n'y a rien dans ma vie que je veuille cacher.... rien dont je doive rougir.

Le comte de Linières toisa son neveu d'un air de souveraine sévérité.

Il semblait qu'il eût voulu, en ce moment, reprendre son rôle de lieutenant de police, pour formuler cette réponse :

— En êtes-vous bien sûr, chevalier ?

L'intention était trop visible.

Cette réplique sévère arriva au jeune gentilhomme comme une sanglante allusion.

Le chevalier bondit sous le coup qui le cinglait.

— Monsieur ! s'écria-t-il en faisant un pas vers M. de Linières.

*Mais la comtesse s'était levée avec pré*cipitation.

Toute troublée, elle intervenait entre les deux hommes dont les regards irrités se croisaient.

— Roger ! dit-elle en se plaçant résolument devant son neveu, vers lequel se tendait sa main tremblante.

Puis se tournant vers M. de Linières :

— Monsieur le comte... je vous en conjure... permettez...

La voix suppliante de sa femme eut le pouvoir de faire tomber, instantanément la colère du comte.

M. de Linières eut compassion de la souffrance qu'il lisait sur les traits de celle chez qui il suivait, depuis si longtemps, hélas ! la marche ascendante d'une maladie mystérieuse.

Il ne voulut pas mettre cette nature languissante à une trop rude épreuve, en poussant plus loin cette conversation qui tournait à la violence.

— Soit ! fit-il nous reprendrons plus tard cet entretien...

Puis regardant Roger moins sévèrement, cette fois :

— Je ne veux pas encore désespérer de votre raison, chevalier... de votre obéissance... Mais *continua-t-il avec hauteur*, rappelez-vous que je suis le chef de la famille, que son honneur est sous ma garde et que je ne souffrirai pas qu'on lui porte atteinte !

Au moment où Roger de Vaudrey allait riposter, la comtesse lui saisit vivement la main.

Au contact de cette main fiévreuse qui frissonnait dans la sienne, le chevalier s'arrêta.

Il baissa la tête devant le regard si triste de la comtesse, tandis que le lieutenant de police, qui s'était lentement *dirigé vers la porte, se retourna et pro*nonça ces mots :

— Je vous laisse avec votre tante, Monsieur : je connais votre affection..., votre respect pour elle... peut-être ses conseils auront-ils sur votre obstination plus de poids que les miens.

Et pour affirmer la confiance qu'il emportait d'une solution satisfaisante à la question qui venait d'être soulevée.

— A bientôt ! dit-il, chevalier, à bientôt !

A peine la porte s'était-elle refermée sur le lieutenant de police que Mme de Linières saisissait vivement les deux mains de son neveu.

Et d'une voix maternelle, émue et caressante à la fois, elle l'interrogea sans *hésitation* :

— Roger, quelle est la femme que tu aimes ?

Elle avait deviné ce qui se passait dans l'esprit de ce jeune homme.

Elle avait lu, dans les yeux du chevalier, ce que celui-ci cachait au plus profond de son cœur.

Elle avait compris qu'en formulant si énergiquement son intention de rester libre, celui qui refusait un mariage princier nourrissait une de ces espérances qui enlèvent l'âme au-dessus des considérations banales de la vie.

Et, tandis que M. de Linières n'avait vu, dans le refus que lui avait infligé le jeune homme, qu'un désir coupable de persévérer dans l'existence de folie et de débauche, la comtesse avait discerné, dans les paroles si fermes, si résolues de Roger, une intention inébranlable de défendre l'amour qu'il avait au cœur contre tous les assauts qu'on lui ferait subir.

Pour elle qui se mourait de souvenirs ineffaçables, Roger avait au front l'auréole des martyrs du cœur.

Et avec un tendre empressement elle lui dit :

— Quel obstacle te sépare d'elle et t'a empêché de demander sa main, avant que le Roi n'ait eu la pensée de te marier ?

Puis, comme si elle eût voulu lui donner à cet enfant d'une sœur [illegible] tant regrettée une nouvelle preuve de sa sollicitude :

— S'il ne s'agissait que de fortune, murmura-t-elle, j'ai la mienne, je l'apporterai donc.

Roger se sentit consolé des amertumes dont il avait été abreuvé l'instant d'avant, pendant cette pénible conversation avec M. de Linières.

Les voix émues de la comtesse, ces paroles si douces, si [illegible] son cœur la confidence de son amour.

Alors, levant sur la comtesse des yeux où brillait l'expression de la reconnaissance la plus émue, de l'affection la plus pure :

— Oh ! quel cœur est comparable au vôtre ! s'exclama-t-il dans un élan d'indicible tendresse.

Et cette confidence lui vint aux lèvres :

— Oui, j'aime une jeune fille, la plus charmante, la plus pure, la plus honnête ...

Puis, baissant les yeux sous le regard inquiet de la comtesse, le jeune homme ajouta :

— Je l'aime et... jamais je n'ai osé le lui dire !

Mme de Linières savait que, désormais elle pouvait interroger.

— A-t-elle un nom, une famille ? demanda-t-elle.

— Elle est née dans le peuple, répondit le chevalier de Vaudrey sans hésitation.

Et, lentement, comme s'il eût voulu faire de son blason un piédestal à cette fille du peuple qu'il trouvait digne de son respect autant que de son amour, Roger, ajouta fièrement :

(A suivre)